

Informations de base	
2006/2239(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport annuel 2006 sur la zone euro Subject 5.10 Union économique 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	GARCÍA-MARGALLO Y MARFIL José Manuel (PPE-DE)	04/07/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2753	2006-10-10
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Affaires économiques et financières	ALMUNIA Joaquín	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
12/07/2006	Publication du document de base non-législatif	COM(2006)0392 	Résumé
28/09/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/10/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
23/10/2006	Vote en commission		Résumé
26/10/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0381/2006	
13/11/2006	Débat en plénière		
14/11/2006	Décision du Parlement	T6-0485/2006	Résumé
14/11/2006	Résultat du vote au parlement		
14/11/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2239(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/6/40618

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE378.814	28/09/2006	
Amendements déposés en commission		PE378.831	05/10/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0381/2006	26/10/2006	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0485/2006	14/11/2006	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2006)0392 		12/07/2006	Résumé

Rapport annuel 2006 sur la zone euro

2006/2239(INI) - 10/10/2006

Le Conseil a examiné la proposition de créer dans l'UE un espace unique de paiements en euros, et a adopté les conclusions suivantes :

Le Conseil :

- souscrit au but de l'espace unique de paiements en euros (SEPA), qui est de créer un marché des services de paiement en euros intégré, soumis à une concurrence effective et où il n'existe aucune différence entre les paiements nationaux et les paiements transfrontaliers en euros au sein de l'UE;
- estime que la première priorité des services de paiement mis en place dans le cadre du SEPA doit être de répondre aux besoins des utilisateurs, ce qui suppose la participation sans relâche, au niveau national, de toutes les parties intéressées;
- note que la création du SEPA implique la suppression des barrières techniques, juridiques et commerciales entre les marchés nationaux de paiement actuels;
- note qu'il convient de veiller en permanence à ce que les services de paiement SEPA, leurs technologies de support ainsi que leurs procédures, ne représentent pas un pas en arrière par rapport au coût et à la qualité des services proposés par les États membres les plus performants, et à ce que les produits et les services SEPA soient proposés dans un environnement concurrentiel;
- souligne l'importance qu'il y a de garantir des conditions équitables en ce qui concerne l'application des principes de la concurrence à tous les acteurs du marché, y compris aux nouveaux arrivants sur le marché des services de paiement, et INVITE la Commission à poursuivre sans délai ses travaux en la matière;
- s'engage à œuvrer, avec le Parlement européen, en faveur d'une adoption rapide de la proposition de directive sur les services de paiement;

- invite les ministres des finances des États membres à surveiller, au niveau national et avec toutes les parties intéressées, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du SEPA; il invite par ailleurs la Commission et la BCE à continuer de surveiller l'évolution générale du SEPA avec le Comité des services financiers et le Comité économique et financier et de faire rapport au Conseil au plus tard en 2008, si cette évolution n'est pas concluante.

Rapport annuel 2006 sur la zone euro

2006/2239(INI) - 12/07/2006 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission de la déclaration annuelle sur la zone euro, accompagné du premier rapport annuel sur la zone euro.

CONTENU : la Commission a adopté un premier compte-rendu annuel au sujet de la zone euro, qui appelle les États membres à intensifier leurs efforts pour augmenter le potentiel de croissance et créer plus d'emplois, afin de réduire plus rapidement le nombre de chômeurs.

Les défis pour les membres de la zone euro, qui ont une responsabilité particulière envers les 310 millions de personnes qui utilisent l'euro, consistent à accélérer le processus de réforme économique, à promouvoir des politiques macroéconomiques prudentes, à réaliser le marché unique et à jouer un rôle majeur sur la scène internationale.

1) Réformes économiques : la croissance, qui se situe à 2,1% cette année, devrait dépasser légèrement son potentiel dans la zone euro et entraîner la création de plus d'un million de nouveaux emplois. Les trois millions d'emplois déjà créés au cours des quatre dernières années ont fait tomber le taux de chômage à 7,9% en mai, c'est-à-dire au niveau le plus bas depuis près de cinq ans, mais ce n'est pas encore suffisant pour les 12 millions de personnes qui sont toujours sans emploi dans la zone euro.

Bien que tous les États membres de l'UE bénéficient des avantages de la réforme structurelle, les membres de la zone euro ont une raison supplémentaire pour en **accélérer le rythme**: dans une union monétaire, le bon fonctionnement des marchés des produits, du travail et des capitaux facilite l'adaptation économique et peut faire passer la croissance potentielle de 2% à 3%.

L'action à entreprendre dans l'UE est définie dans **les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008)** et dans les programmes nationaux de réforme. Dans ce contexte, il faut donner la priorité au renforcement de la R&D dans la zone euro, à l'intensification de la concurrence dans les services et dans les industries de réseau, notamment dans l'énergie, et à une plus grande capacité d'adaptation du marché de l'emploi.

Ces priorités ont une importance particulière pour les membres de la zone euro. Si l'on n'en tient pas compte, les écarts en termes de croissance et d'inflation risquent de s'installer durablement dans la zone euro, d'exiger des efforts d'adaptation encore plus grands pour retrouver la compétitivité perdue et d'agir comme un frein pour la croissance économique de toute la zone.

Il est également crucial de promouvoir **des politiques macroéconomiques prudentes**, et notamment **l'assainissement des finances publiques**, maintenant que la zone euro connaît sa reprise la plus ferme depuis 1999. Dans ce domaine, des mesures pour augmenter l'efficacité de **la coordination des politiques économiques** sont envisageables, comme par exemple soumettre les programmes de stabilité et de convergence avant l'été, c'est-à-dire lorsque les budgets nationaux sont généralement toujours au stade de formation.

Enfin, pour assurer **un modèle social viable**, il est indispensable d'accélérer la croissance et de créer plus d'emplois. Dans ce contexte, les réformes pour lesquelles les pays nordiques ont joué un rôle de pionniers et qui sont souvent désignées sous le nom de « **flexicurité** », peuvent constituer une source d'inspiration pour les États membres de la zone euro. Le rapport reconnaît toutefois qu'il n'y a pas un modèle unique de « flexicurité » applicable à tous et que le principe qui consiste à accroître la flexibilité sur le marché du travail là où c'est nécessaire, tout en préservant certaines sécurités pour les travailleurs peut être mis en œuvre de plusieurs manières. A ce propos, la Commission a commencé un processus de réflexion et d'analyse sur les différents concepts de "Flexicurité" et à l'intention de présenter une Communication sur cette question au premier semestre de 2007.

2) Une monnaie, un marché : le compte-rendu souligne également le fait que, malgré le poids de l'argument des années 1980 «marché unique, monnaie unique», le marché unique de l'Union européenne est encore loin d'être achevé. Le rapport insiste sur la nécessité d'**une plus grande intégration dans le secteur des services**, dans la mesure où il représente environ 70% de l'emploi et de la valeur ajoutée dans l'économie de la zone euro et joue un rôle essentiel pour faire baisser les prix et accroître la productivité pour l'économie dans son ensemble. En particulier, l'intégration du marché financier contribuerait à améliorer le fonctionnement de la zone euro et à augmenter progressivement le niveau de son PIB de 0,5% à 1,1%.

Pour améliorer durablement la croissance de la productivité, la zone euro doit également générer et surtout **absorber et exploiter des compétences**. Il est primordial d'atteindre un degré élevé de concurrence et de réunir des conditions favorables à l'innovation des entreprises en établissant, entre autres, un cadre intégré et efficace pour la protection des **droits de propriété intellectuelle**. Les entreprises doivent évoluer dans **un cadre réglementaire favorable**, disposer d'une offre suffisante de **main d'œuvre hautement qualifiée** et avoir **accès à des sources de financement** abordables. En outre, il y a lieu d'investir davantage dans la **R&D et l'innovation** et, en particulier, d'exploiter les économies d'échelle au niveau européen en encourageant les dépenses privées en R&D.

Enfin, dans bon nombre d'États membres, les **systèmes d'éducation et de formation** doivent devenir plus performants afin d'améliorer l'offre de main-d'œuvre hautement qualifiée au sein de la zone euro. Des politiques doivent être mises en place pour développer des stratégies cohérentes et globales d'**apprentissage tout au long de la vie**, de façon à réduire sensiblement le nombre de départs prématurés de l'école, à relever le pourcentage de jeunes qui terminent un cycle complet d'enseignement secondaire, et à améliorer la qualité et l'attrait de l'éducation et de la formation professionnelle. L'excellence doit être recherchée au moyen de la mise en réseau des institutions d'enseignement supérieur, des centres de recherche, des centres technologiques et des entreprises. Une utilisation efficace par les États membres des fonds européens disponibles, en particulier du Fond social européen et des Programmes d'éducation et de formation permettrait d'atteindre ces objectifs.

3) L'Euro sur la scène mondiale : l'importance croissante de l'euro en tant que monnaie mondiale et les défis posés notamment par les déséquilibres globaux soulignent combien il est nécessaire que la zone euro joue un rôle prépondérant sur la scène mondiale.

En imposant une présence plus forte sur la scène de l'économie internationale, la zone euro pourrait également défendre plus efficacement ses propres intérêts et relever les défis de l'économie mondiale. Aujourd'hui, la zone euro représente environ le sixième du PIB mondial et le cinquième des échanges internationaux. L'euro ne représente pas seulement une part importante et croissante du marché de la dette internationale (31,5% contre 44% pour le dollar américain à la mi-2005), mais également une large part du passif bancaire international et des transactions de change.

La représentation extérieure de la zone euro dans les institutions financières internationales manque toutefois de cohérence, malgré la volonté de résoudre ce problème affirmée lors du Conseil européen de Vienne en décembre 1998. Cette faiblesse entraîne pour la zone euro des difficultés à défendre les intérêts communs de ses membres et à faire autorité sur les questions économiques mondiales, parmi lesquelles la question cruciale du moyen d'éviter une correction désordonnée des déséquilibres généraux.

Rapport annuel 2006 sur la zone euro

2006/2239(INI) - 14/11/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté un rapport d'initiative de Manuel **GARCIA-MARGALLO y MARFIL** (PPE-DE, ES) en réponse au premier rapport annuel de la Commission sur la situation de la zone euro. Se ralliant à la position de la commission au fond, les députés proposent un large éventail de mesures susceptibles d'améliorer le fonctionnement et les performances économiques de la zone euro (**se reporter au résumé de la décision de la commission au fond du 23/10/2006**) :

- au niveau de la politique macroéconomique, le rapport appelle à davantage de transparence au niveau du processus de décision de la Banque centrale européenne (BCE). Il invite les États membres à s'en tenir à une stricte interprétation du pacte de stabilité et de croissance, notamment en visant l'objectif d'une réduction de 0,5 % par an de leur déficit budgétaire, corrigé des variations cycliques, par rapport au PIB ;

- le rapport souligne qu'il importe de mettre en œuvre avec détermination et sans plus tarder la stratégie de Lisbonne d'une égale manière à tous les niveaux et dans tous les domaines d'action concernés ;

- les députés se déclarent convaincus que l'objectif de l'instauration en Europe d'une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés pourrait être atteint grâce aux mécanismes de la coopération renforcée si les États membres ne parvenaient pas à dégager un accord unanime ;

- en ce qui concerne le marché intérieur, les députés condamnent les politiques protectionnistes adoptées par certains États membres et soulignent la nécessité d'ouvrir les marchés des services financiers de détail qui sont fragmentés ;

- les députés se félicitent de l'entrée au 1er janvier 2007 de la Slovaquie dans la zone euro et invitent les nouveaux États membres à prendre les mesures requises pour remplir les critères de convergence inscrits dans le traité de Maastricht ;

- le rapport fait valoir que de plus grands efforts devraient être faits en vue d'assurer une représentation coordonnée des pays de la zone euro dans les institutions financières internationales. L'Eurogroupe, le Conseil et la BCE sont invités à accentuer la coordination de leur action dans le domaine de la politique de changes ;

- le rapport préconise également des réunions régulières entre le Parlement européen et les parlements nationaux sur les questions économiques.